



# CODE D'ETHIQUE DES FOURNISSEURS

*Cofameca est engagée dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. En ce sens, Cofameca souhaite que ses fournisseurs et prestataires soient partie prenante de cet engagement en signant cette charte. Le fournisseur s'engage à respecter et à appliquer les valeurs d'éthique et les principes décrits ci-dessous :*

## ➤ ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

- ✓ Respecter les droits universels de l'Homme et du travail ;
- ✓ Ne pas tolérer le travail des enfants et le harcèlement de toutes sortes ;
- ✓ Ne pas accepter le travail forcé ;
- ✓ N'exercer aucune discrimination pour des motifs sexuels, ethniques, religieux, de handicap, appartenance syndicale ou d'engagement politique ;
- ✓ Respecter les normes légales et professionnelles en vigueur sur les salaires ;
- ✓ Promouvoir le développement personnel et la formation ;
- ✓ Assurer la santé, l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail et respecter les lois en matière de santé et sécurité au travail ;
- ✓ Assurer la liberté syndicale et son exercice selon les dispositions légales relatives en vigueur au sein de l'entreprise ;
- ✓ S'acquitter des obligations de déclarations fiscales et sociales ainsi que leur règlement ;
- ✓ Assurer la formation professionnelle, le maintien et le développement des compétences des salariés de l'entreprise ;
- ✓ Offrir l'égalité des chances ;
- ✓ Privilégier le dialogue ;
- ✓ Protéger la vie privée et les données personnelles ;
- ✓ Ne tolérer aucune corruption, ni fraude ;
- ✓ Prévenir les conflits d'intérêts ;
- ✓ Ne pas exercer une concurrence déloyale ;
- ✓ Respecter les règles déontologiques de sa profession ;
- ✓ Se conformer aux lois sur l'importation et l'exportation des produits et marchandises ;
- ✓ Exclure la contrefaçon.

## ➤ ENVIRONNEMENT

- ✓ Mettre en place et/ou développer une attitude écoresponsable ;
- ✓ Respecter la réglementation environnementale relative à son secteur d'activité ;
- ✓ Développer auprès de chacune des structures de l'entreprise des bonnes pratiques d'économie d'énergie, d'eau et de tri des déchets ;
- ✓ Pratiquer un approvisionnement responsable ;
- ✓ Soutenir les communautés locales.

## ➤ VIE DE LA CHARTE

- ✓ S'engager à informer ses propres fournisseurs et prestataires du contenu du présent code ;
- ✓ Dans le cas de non-respect du présent, s'engager à mettre en œuvre des actions correctives et apporter la preuve de leur efficacité ;
- ✓ Le fournisseur ou prestataire reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter les différentes clauses.

NOM DE LA SOCIETE

SIGNATURE